

NOTE DE PRESENTATION DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ŒUVRE

Le site retenu par les élus pour l'implantation de la deuxième œuvre d'art implantée sur le domaine public est situé sur la trace des anciens remparts de la ville, interface entre la ville close, cœur commercial et historique de la ville et une voie de liaison routière importante la place du Champ au Roy également à usage de parking.

Cette place est née en fait en 1992 lors de la construction de l'ensemble immobilier abritant la Médiathèque, l'école des arts plastiques, l'école intercommunale de musique, le club d'échecs et l'office de tourisme, ce dernier étant appelé à déménager à court terme.

Les architectes ont conçu leur projet architectural comme s'inscrivant sur la trace des remparts de la ville, le bâtiment et l'extension qui le poursuit symbolisant la limite de la ville close.

La municipalité a envisagé de démolir cette extension mais elle s'est vue opposer le refus des architectes qui acceptaient seulement une démolition partielle qui, au regard du coût et des avantages attendus, a été abandonnée.

La rue située en face, la rue Théodule Ribot, amène directement dans la rue Notre-Dame et la place du Centre, centre commercial de la ville.

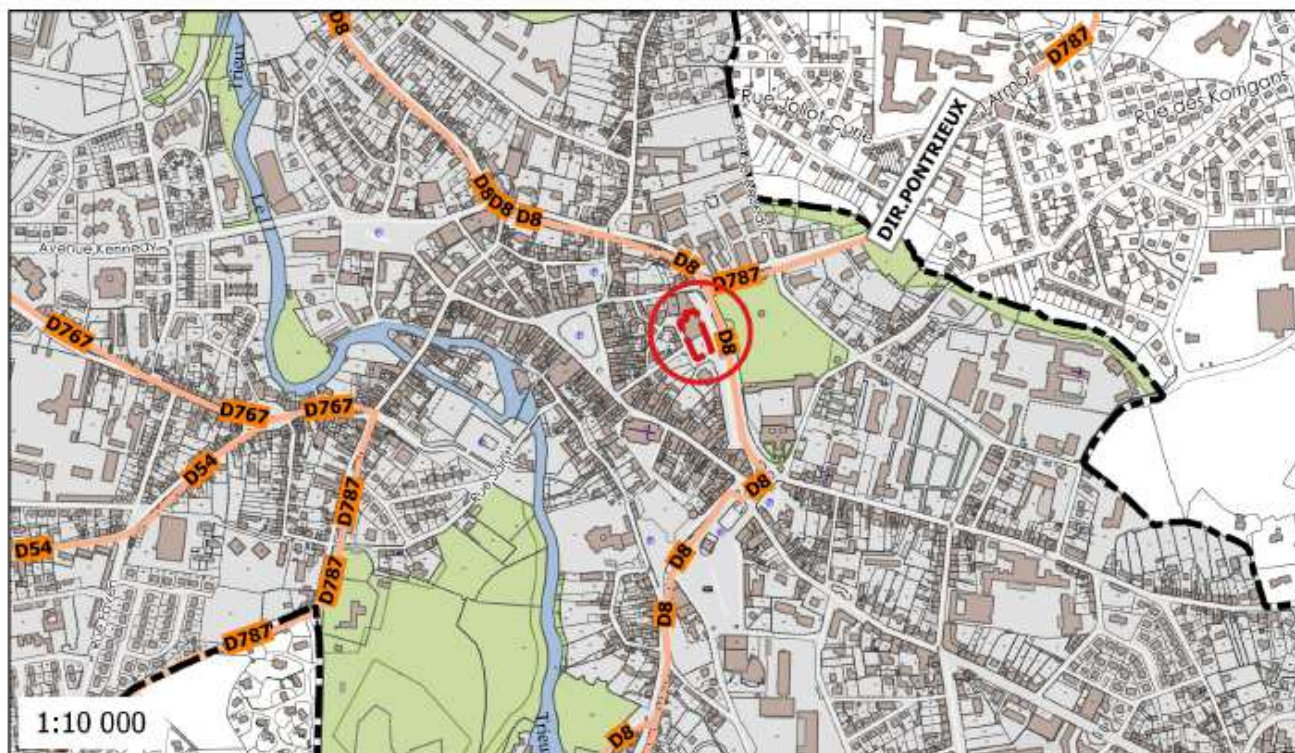
De l'autre côté de la place, se situe le jardin public de la ville, espace de verdure fréquenté par les familles du fait de la présence de jeux pour les enfants et par les jeunes également. Un kiosque à musique est implanté dans le jardin public.

Cet espace est exclusivement piétonnier et est utilisé par les promeneurs mais aussi par des pratiquants de roller et utilisé par de nombreux jeunes fréquentant le centre culturel.

Il est également le lieu de départ de manifestations diverses syndicales comme le défilé du premier mai par exemple.

Le présent dossier présente quelques vues photographiques du site.

PLAN DE SITUATION



SQUARE ALBERT LISSILLOUR



